

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Roch Hachana



Au Puits de La Paracha

Roch Hachana

« Ils se réjouiront de leur Roi » : la joie immense en ce jour de Royauté Divine

« Que les cieux se réjouissent, que la Terre exulte, que la mer et tout ce qu'elle contient fassent retentir leur voix (...), que le champ et tout ce qu'il contient soient remplis d'allégresse (...) devant Hachem, car Il vient juger la Terre » (Téhilim 96, 11-13)

Le Méiri¹ (dans son ouvrage sur la Téchouva ; 2, 7) déduit de ce verset qu'il y a une Mitsva de se réjouir le jour de Roch Hachana, car Hachem vient juger la Terre, et nous avons le mérite de L'accueillir.

Le 'Hafetz 'Haïm rapporte à ce sujet la parabole suivante :

Une fois, le tsar Nicolas ^{ש"נ} prévint, depuis son palais royal, qu'il se préparait à défiler dans les rues de toutes les villes du royaume de Russie. Les habitants devaient, par conséquent, se tenir prêts le jour-dit. Sa première visite fut celle de la ville royale, Petersburg, et elle se déroula à la perfection, avec tous les honneurs requis. Ensuite, le Tsar fut accueilli à Moscou, également très respectueusement, cependant, avec moins de brio qu'à Petersburg. Et il en fut de même dans chaque ville suivant son rang et le niveau de ses habitants. Or, une coutume étrange existait dans une certaine petite ville éloignée et retirée, où habitaient des paysans ignorants : elle consistait à accueillir chaque hôte qui entrait dans leur ville en lui jetant des pierres. Aussi, lorsque le gouverneur de la ville reçut l'ordre royal, il en fut complètement bouleversé, et convoqua, sur le champ, tous les habitants. Il leur expliqua que le Roi s'apprêtait à leur rendre visite et il s'étendit sur le mérite qu'ils avaient de pouvoir l'accueillir. Il leur fit alors cette

demande du fond du cœur : il n'exigeait pas qu'ils se fatiguent à faire quoi que ce soit pour l'accueillir, ni à nettoyer les rues ni à les décorer avec de jolies fleurs, il leur demandait juste de veiller à une seule chose : **à ne pas jeter de pierres, ni sur lui ni sur son cortège !**

« Chaque année, poursuivait le 'Hafetz 'Haïm, la Présence Divine descend dans le monde à Roch Hachana, et il nous incombe alors de lui réserver un accueil digne, comme il se doit et comme il revient au Roi du monde.

Or, les saints patriarches, qui formaient le "char céleste de la Présence Divine", accueillait celle-ci avec tout le faste, à l'exemple de Petersburg. Puis, vinrent Moché et Aharon qui, eux aussi, savaient l'accueillir presque comme les patriarches. De même, dans chaque génération, les Tanaïm, les Amoraïm, les Guéonim, les Richonim accueillait la Présence Divine à Roch Hachana. On en arrive à la dernière génération qui est la nôtre. Que nous demande-t-on ? "Ne jetez pas de pierres, ne vous rebellez pas !" Chacun suivant son niveau ! »

Le 'Hatam Sofer écrit à ce sujet dans ses "Drachot" (sur Eloul, année 5590) :

« Le point en question est que Roch Hachana, jour redoutable, jour du jugement de toutes les créatures du monde, n'est néanmoins, pas un jour de tristesse. Bien au contraire, on doit l'aborder avec l'enthousiasme de revenir vers Hachem, de l'aimer et de nous attacher à Lui, et avec **des larmes de joie**. En effet, il est écrit (Téhilim 33) : ^{הַטִּיבוּ נִגּוֹן בְּתִרְעוּתָהּ} [Ajustez la *musique* dans le son du Chofar], ou encore (Téhilim 119) : ^{בְּשִׂמְחָה}

1. Un des Richonim du Moyen-âge ; n.d.t



גִּילּוֹן בְּלִיָּהּ [En ton Nom, ils se réjouiront tout le jour]², dont les initiales de chaque mot forment le mot בכיה, le pleur (suggérant ainsi qu'il s'agit d'un pleur de joie). Mais, en aucun cas, la tristesse et le désespoir ne sont mentionnés ni même rappelés en allusion, car ils sont associés au "Sitra Dé Klipa" (au monde de l'impureté) et au "Sitra Dé Dina" (au monde de la rigueur), qu'il est interdit de réveiller en ce jour. » D'ailleurs, c'est un verset explicite dans Néhémie (8, 10) : « *Et ne soyez pas tristes car la joie en Hachem est votre force.* »³

Le 'Hatam Sofer ajoute que c'est la raison pour laquelle 'Hana ne pria pas pour avoir un enfant tant que son mari, Elkana, ne l'eut pas consolée par ses paroles. En effet, elle était plongée dans la tristesse et son cœur était brisé, et elle savait que la prière n'aurait pas d'effet dans ces conditions. Mais, après qu'elle eut été rassurée par les mots encourageants de Elkana, il est alors écrit : « *Elle se leva elle pria.* »

Le Choël Ouméchiv, pour sa part, rapporte une preuve flagrante à ce qui précède :

« A priori, écrit-il, il y a une preuve explicite qu'il n'y a pas de place pour la tristesse en ce jour, **car nous prononçons alors la bénédiction de "Ché'héyanou". Or, il est admis que nous ne prononçons cette bénédiction que sur quelque chose de joyeux** (c'est la raison pour laquelle nous ne la disons pas sur la Mitsva du Ômer, car elle nous rappelle un triste événement : la destruction du Beth Hamikdache). Dès lors, si nous disions que ce jour est empreint de peine et de dureté dans le jugement, il serait évident que cette bénédiction de Ché'héyanou ne serait pas de

mise (...). C'est pourquoi on est forcé de dire que le jugement n'est pas sous le signe de la dureté, car Hachem est miséricordieux et fait expiation des fautes. En ce jour saint, nos matriarches ont été exaucées, et tous les bienfaits et toutes les influences spirituelles de sainteté se déversent sur le monde. D'ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, on célèbre deux jours de Roch Hachana, même en Eretz Israël (et si Roch Hachana était un "jour difficile", nos Sages n'auraient pas institué de continuer à célébrer deux jours uniquement pour conserver la coutume de nos ancêtres⁴). »

La Guemara rapporte (Roch Hachana 32b) que les anges célestes demandèrent au Saint-Béni-Soit-Il : « Pourquoi les Bné Israël n'entonnent-ils pas un chant de louange devant Toi le jour de Roch Hachana et à Yom Kippour ? » Et Hachem de leur répondre : « Serait-il possible que le Roi siège sur son Trône de justice, tandis que les Livres de la vie et de la mort sont ouverts devant Lui, et que Israël entonne un chant ? » La question se pose donc : en quoi la joie a-t-elle sa place en ce jour ?

L'explication en est la suivante, comme l'écrit le Sforno sur le verset (Vaykra 23, 24) : "זִכְרוֹן תְּרוּעָה" [le souvenir de la sonnerie du Chofar] :

« Le souvenir de la sonnerie du Chofar : il s'agit du souvenir de la sonnerie du Roi, par laquelle (ses sujets) se réjouissent de leur **souverain**, comme il est écrit : "**Réjouissons-nous en D. qui est notre force, et sonnez du Chofar.**" (Téhilim 91, 2) Car Il siège alors sur son Trône de justice, comme la loi orale nous l'enseigne (Roch Hachana 16a) à partir du verset : תקעו בחודש שופר בכסה ליום חגנו כי חק לישראל הוא משפט : לאלוקי יעקב [Sonnez du chofar en cette néoménie

2. Ce verset est récité au moment de la sonnerie du Chofar à Roch Hachana ; n.d.t

3. Les commentateurs expliquent que Néhémie prononça ces paroles à Roch Hachana ; n.d.t

4. A l'époque du Beth Hamikdache où l'on sanctifiait le nouveau mois grâce à des personnes qui venaient témoigner avoir vu la nouvelle lune, on célébrait souvent deux jours, dans le doute, en attendant leur venue. Mais, à la destruction du Beth Hamikdache, le calendrier a été fixé et on sait quel est le jour de Roch Hachana. Néanmoins, on persiste à célébrer deux jours pour perpétuer la coutume de jadis, n.d.t.



dissimulée, au jour de notre fête⁵, car c'est une loi pour Israël, un précepte pour le D. de Yaakov]. **Il nous convient de nous réjouir alors davantage parce qu'Il est notre Roi, qu'Il fera pencher le jugement vers la bonté, et nous rendra méritants lorsqu'Il nous jugera**, comme il est dit : "Car Hachem est notre Juge, Hachem est notre Législateur, Hachem est notre Roi, Il nous délivrera." (Isaïe 33, 22) »

« La crainte et les tremblements les saisiront » : la crainte et la peur du jugement et du verdict

La Michna enseigne (Roch Hachana 8a) : « Le premier Tichri, c'est le nouvel an des années ». La Guemara explique que cela concerne le jugement rendu en ce jour, comme il est écrit : « Depuis le début de l'année jusqu'à la fin de l'année » (Dévarim 11, 12), verset que nos Sages commentent ainsi : « Depuis le début de l'année, on décrète ce qu'il y aura à la fin. » Rachi explique : « **Le Saint-Béni-Soit-Il juge en Tichri tous les êtres du monde et tout ce qui leur arrivera jusqu'au prochain Tichri.** » D'ailleurs, c'est ce que nous disons dans le passage de la prière⁶ "Ountané Tokef" : *מי יחיה ומי ימות ומי יכנס ומי יצא* [Qui vivra et qui mourra (...), les anges se pressent, la crainte et les tremblements les saisissent, et ils s'écrient : "Voici le jour du jugement !"]]. Il est écrit également dans le Zohar (III, 98b) à propos du verset (Kohélète 3, 14) : « Et D. les a faits de sorte qu'ils Le craignent en étant devant Lui », qu'il s'agit du jour de Roch Hachana, qui est un jour placé sous le signe de la crainte et de la grandeur de la gloire d'Hachem.

Rabbi Yossef 'Haïm Zonenfeld ne tenait pas compte (en milieu d'année) des propositions de mariage qu'on pouvait lui faire pour un membre de sa famille, s'il n'avait pas déjà commencé, au dernier Roch Hachana, à penser à ce sujet. Il arguait, en effet, que,

dans ce cas, il n'avait pas pu prier pour cette personne à Roch Hachana. Une seule fois, il dérogea à son habitude, sous la pression très forte de ses proches, et il fiança son fils, bien qu'il n'eût pas encore prié pour lui au dernier Roch Hachana. Malheureusement, le couple n'eut pas d'enfant et, plusieurs années plus tard, ils divorcèrent *לד"ל* (histoire entendue de la bouche de son petit-fils). **Certes, ce n'est pas une règle de conduite que chacun doit adopter**, Rav Zonenfeld n'agissait ainsi qu'en regard de son niveau personnel. Néanmoins, nous rapportons cet épisode ici pour illustrer combien **tout dépend de Roch Hachana et combien il nous incombe de multiplier nos prières en ce jour pour chaque chose.**

Une fois, une mouche s'acharna à déranger le 'Hazon Ich en tournant sans cesse autour de lui. Malgré les tentatives de la personne qui se trouvait à proximité du Rav de la chasser, rien n'y fit. « Laisse, lui dit le 'Hazon Ich, c'est une mouche de Roch Hachana ! », voulant ainsi signifier que, depuis longtemps déjà, durant les jours de Roch Hachana, il avait été décrété que cette mouche viendrait le tourmenter, et rien ne l'empêcherait d'accomplir le décret d'Hachem.

Pour toutes les fêtes, nous utilisons la formulation : *זמן שמחה, זמן חרות* [l'époque de notre joie, l'époque de notre libération], alors qu'à Roch Hachana, nous ne disons que *והתן לנו את יום הזכרון הזה* ["Tu nous as donné ce jour de souvenir"]. C'est que toutes les fêtes sont célébrées en commémoration d'un événement qui s'est produit (mais, chaque année, la même influence spirituelle se réveille à nouveau à la même époque), tandis qu'à Roch Hachana, la fête ne fait pas référence à un événement passé, mais au présent et à l'avenir. L'essence de ce jour est qu'**aujourd'hui** est le jour où Hachem se

5. La "néoménie dissimulée" désigne le jour de Roch Hachana, qui est aussi le premier jour du mois de Tichri, et où la lune est encore dissimulée au regard, n.d.t.

6. A Moussaf de Roch Hachana



souvent de tous les êtres du monde et les fait comparaître devant Lui comme un troupeau devant son berger.

Une fois, au mois de Chevate, un jeune Avrekha attrapa une pneumonie, suite à un refroidissement, et n'en réchappa pas. Rav 'Haïm Chemoulévitch déclara alors : « Vous pensez que cet Avrekha est mort maintenant, en hiver, à cause du froid ? En fait, il était déjà "décédé" au moment où le soleil dardait ses rayons sur nos têtes, au beau milieu du Ma'hzor de Roch Hachana (c'est là-bas qu'il s'est refroidi, car sa prière était alors "froide"). » Cette histoire ne doit pas nous décourager, mais, au contraire, nous inciter à multiplier les bonnes actions et les prières. Alors, le Saint-Béni-Soit-Il entendra la voix de nos supplices et nous préservera de toute peine et de toute épreuve, de tout mal et de toute maladie, et seuls le bien et la bonté nous accompagneront tout au long de notre existence !

La Guemara (Roch Hachana 33b) déduit le modèle des sonneries du Chofar de Roch Hachana, de la mère de Sisra. Il est, en effet, écrit à son sujet (Choftim 5, 28) : « Par la fenêtre, elle scruta ; elle *gém*it la mère de Sisra dans l'embrasure : "Pourquoi son char tarde-t-il à venir ? Pourquoi les pas de sa monture traînent-ils ?" » Et Tossefote explique que l'on sonne cent sonneries en rapport avec les cent gémissements qu'elle poussa.

Certains expliquent le sens profond de cette source de la manière suivante : la mère de Sisra savait que son fils sortait vainqueur, la main haute, de toutes les guerres. Néanmoins, lorsqu'elle vit qu'il tardait à revenir, un doute la saisit : « Peut-être cette fois-ci est-elle différente ? Peut-être le front est-il mené avec de grandes difficultés ? » Prise d'une immense crainte, elle se mit à pleurer et à gémir en poussant cent sanglots. Il en est de même pour nous : à Roch Hachana, nous devons réveiller notre cœur

à l'aide de cent sonneries. Certes, jusqu'à présent, nous avons mérité de vivre bien et agréablement, et nous sommes encore de ce monde. Néanmoins, qui sait si cette fois encore, le jugement se passera bien et sereinement ? C'est sur cela que nous pleurons, afin de nous réveiller pour retourner vers Hachem, et faire tout pour mériter une bonne et douce année.

Il est écrit : « *C'est un jour de sonnerie que vous aurez pour vous* » (Bamidbar 29, 1). Or, il aurait dû être écrit : « *Faites retentir la sonnerie du Chofar* », comme c'est le cas pour le jubilé. En outre, que signifie l'expression "un jour de sonnerie". Sonne-t-on toute la journée du Chofar ? Le Tsla'h l'explique ainsi :

« Cela signifie, explique-t-il, que cette Mitsva n'est pas comme les autres Mitsvot qui dépendent du temps, comme le Loulav, qui, une fois qu'on l'a saisi, nous acquitte de la Mitsva. Ici, en revanche, toute la journée doit être un "jour de sonnerie", ce qui se traduit (en araméen) par כננ (un pleur), et ce que la Guemara traduit, à son tour, par "gémissement" ou "sanglot"⁷. La Torah surnomme, en effet, ce jour ainsi, afin de suggérer que la crainte de cette journée doit nous étreindre. »

**« Ils craindront et ils se réjouiront » :
« Réjouissez-vous en tremblant »**

D'après tout ce qui précède, on ne pourra que s'étonner : comment est-il possible d'être dans la joie et dans la crainte simultanément ? En fait, il n'y a en cela aucune contradiction, comme l'écrit le Rav de Pechis'ha dans une lettre (à la fin de son livre Kol Sim'ha) : **durant ces jours-là, Hachem donnera le mérite à l'homme de vivre les deux choses ensemble : la joie et l'inquiétude dissimulée dans la crainte du jugement.**

D'ailleurs, cette notion est explicite dans le Séfer Ha'hinoukh (Mitsva 311) :

7. Ces deux sortes de pleurs, le gémissement (qui s'exprime par des voix allongées) et le sanglot (des voix saccadées) se traduisent par les deux sortes de sons dans les sonneries du Chofar : les Chevarim et les Tékiote ; n.d.t.



« Un de fondements de la Mitsva de cette fête (Roch Hachana) émane de la bonté que manifeste le Saint-Béni-Soit-Il pour Ses créatures en se préoccupant d'elles et en examinant leurs actes une fois par an, afin que leurs fautes ne se multiplient pas (indéfiniment) et qu'il y ait place pour l'expiation. Puisqu'Il est rempli de bonté et fait pencher la balance vers la bonté, Il les efface, et s'il y en a, parmi elles, certaines qui nécessitent d'être purgées, Il se les fait payer petit à petit (...). Il se trouve donc que ce jour solennel constitue le maintien du monde. C'est pourquoi il convient d'en faire un Yom Tov et de le compter parmi les fêtes si chères, de toute l'année. Néanmoins, puisque c'est le moment du jugement de toutes les créatures, il convient d'être alors dans la crainte et l'anxiété, plus que pour toutes les autres fêtes. »

Cette "contradiction" a déjà fait l'objet d'un approfondissement de la part de Rav Pin'has de Koritz :

« A priori, dit-il, on peut opposer, un verset explicite (Néhémie 8, 10) : *"Mangez des mets succulents et buvez de suaves boissons (...) et ne soyez pas attristés, car la joie en Hachem est votre force"* ⁸, aux paroles du Ari Za'l (Chaar Ha Kavanote 90a, rapporté dans le Béer Etev sur le Choul'hane Aroukh § 594, 3) selon lesquelles : "Celui qui ne pleure pas dans les prières de Roch Hachana, c'est le signe que son âme n'est pas parfaite." Et l'expliquer par le fait que cela ressemble à un mariage : d'un côté, on éprouve une joie immense, mais d'un autre, notre cœur bat également d'inquiétude et de crainte de voir cette union réussir (de nombreuses prières et sanglots ont précédé le mariage et se poursuivent même jusque sous la 'Houpa). Il en est de même en ce grand jour, celui où le monde a été conçu : d'un côté, le fait que nous, êtres de chair et de sang, méritions de faire régner son Nom de gloire et de proclamer dans le monde entier הַמֶּלֶךְ (Ô Roi !)

est une immense joie. Y a-t-il quelque chose de plus doux au palais ? Mais, d'un autre, nous pleurons, car nous ignorons ce que ce jour entraînera et ce que cette nouvelle année qui s'annonce dissimule à notre débit. C'est pourquoi nous "rampons et tremblons, en ce jour de jugement"⁹.

« Ecris-nous dans le livre des mérites » : les "bonnes résolutions"

Il existe un fondement essentiel dans le chemin vers le repentir : **prendre sur soi de bonnes résolutions et accepter certaines limites et "barrières" dans sa vie**, chacun suivant sa nature et sa situation, grâce auxquelles, on pourra progresser dans son service d'Hachem. Cela est d'autant plus significatif que nous nous trouvons aux portes de la nouvelle année, et qu'il incombe donc à chacun de prendre sur soi une "bonne résolution" pour toute celle-ci. Le Tséma'h Tsédek avait coutume de dire que la bonne résolution qu'un homme prend pendant ces jours saints est le "nouveau vêtement de son âme pour la nouvelle année".

C'est un bon conseil pour sortir méritant au jour du jugement, comme l'écrit le Ritba au sujet de la Guemara (Roch Hachana 16b) qui enseigne que "modifier ses actes, déchire le mauvais décret d'un homme" :

« Il est impossible, dit-il, d'expliquer que l'intention de la Guemara porte sur les mauvaises actions, car on ne peut retourner vers Hachem sans revenir de ses mauvaises voies. Cela ressemblerait à quelqu'un qui se tremperait dans un Mikvé en persistant à tenir une source d'impureté dans sa main (et c'est donc évident, et ne nécessite pas d'être enseigné par la Guemara ; n.d.t.). Mais, il s'agit ici d'actes permis qui, cependant, ne sont pas tout à fait convenables. Et grâce à cela, son jugement sera changé en bien. »

8. Les commentateurs expliquent que Néhémie prononça ces paroles à Roch Hachana ; n.d.t.

9. Phrase tirée du rituel de prière de Roch Hachana (rite Ashkénaze) ; n.d.t.



Rav Eliaou Lopian rapporte à ce sujet, la Michna de Pirké Avot (4, 1) : « Rabbi Eliézer Ben Yaakov dit : celui qui **accomplit une Mitsva** s'acquiert un avocat. » Et il fait remarquer qu'il n'est pas dit "**qui a accompli**" au passé, mais "**qui accomplit**", au présent. En outre, que signifie "**une** Mitsva" ?

Il explique qu'il ne s'agit pas ici d'**accomplir** une certaine Mitsva, mais de "fixer" et de "prendre sur soi" d'accomplir une certaine Mitsva. Cette résolution en elle-même fait acquérir à l'homme un avocat pour le jour du jugement. Certains Tsadikim y voient une allusion dans les versets suivants des Tehilim (27, 3-4) : *אם תקום עלי מלחמה, בואות אני בוטח, אחת (...)* [Si une guerre se déclare contre moi, en cela j'ai confiance : une (...)] : en quoi un homme placera-t-il sa confiance en "temps de guerre" et au jour du jugement ? Dans "**une**", c'est-à-dire dans **une** bonne résolution qu'il prend sur lui, afin de maintenir l'influence des Yamim Noraïm durant toute l'année. Et même si ce n'est qu'**une** seule chose, une petite chose. Car c'est elle qui se tiendra à ses côtés pour le défendre !

Le 12 Kislev 5780 (2020), une tragédie se déroula dans le quartier de Jersey City (dans

le New Jersey) : de lâches assassins non-juifs firent irruption dans un magasin de juifs religieux, et y tuèrent plusieurs âmes innocentes. Une femme, pourtant, raconta le miracle qu'elle vécut alors, par le mérite d'avoir pris sur elle une bonne résolution :

Deux mois auparavant, en effet, à Yom Kippour, alors qu'elle se trouvait à la synagogue et qu'arriva le moment où l'on disait la prière de "Ountané Tokef", cette femme ressentit soudain un réveil spirituel immense. Elle prit alors la résolution d'améliorer un certain détail dans sa manière de se couvrir la tête. Une fois les fêtes passées, elle commanda, par correspondance, le couvre-chef qu'elle s'était résolue de porter, et on lui promit que sa commande lui serait livrée à domicile. Cependant, la livraison tarda et n'arriva que le 12 Kislev. Ce jour-là, elle s'apprêtait à se rendre dans ce magasin tristement célèbre, quand, en ouvrant sa porte, elle trouva le colis posé sur son palier. Aussitôt, elle rentra chez elle, et défit le paquet. A cet instant précis, les coups de feu retentirent. Sans l'arrivée de ce colis, elle se serait trouvée alors à cet endroit, et D. seul sait quel aurait été son sort !

